

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

**Étaient Présents** : MM. VAN GOETHEM H, LIEVIN, PEUVOT, BEUGER, BOONE, FERNANDES, , VAN GOETHEM E. HAREN, LE LAGADEC, BARBIER.

Monsieur GALLAND donne pouvoir à Monsieur VAN GOETHEM Hubert.  
Monsieur DECAUX donne pouvoir à Monsieur PEUVOT Didier.  
Madame DEBUIRE donne pouvoir à Madame LIEVIN Myriam.  
Monsieur HOLLINGUE donne pouvoir à Monsieur BEUGER Benoit.

Absent : Monsieur GRISON

Monsieur VAN GOETHEM Hubert soumet le compte rendu de la précédente séance au conseil municipal, ce dernier appelle les commentaires suivants :

- Madame BOONE précise qu'elle aurait souhaité recevoir les documents exposés lors de la précédente réunion.
- Madame HAREN souligne que l'effectif scolaire mentionné n'est pas de 72 élèves mais de 75 élèves.

## **BUDGET 2022**

Monsieur le Maire expose que l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 95393,50 euros et non de 99693,50 euros comme évoqué lors de la précédente réunion. En effet il y a lieu de retirer de ce résultat les 4300 euros de reste à réaliser .

D'autre part, lors de la précédente séance il a été voté une augmentation de 5% de la fiscalité qui est donc inscrite à la proposition budgétaire.

Dans un premier temps il y a lieu de procéder à la délibération de l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2021(1068) faisant état d'un besoin de financement de 51211,66 euros afin de couvrir les déficits d'investissements antérieurs et le reste à réaliser.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette affectation de résultat.

Depuis cette année, la réglementation nous oblige à une nouvelle inscription budgétaire à savoir la dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Il y a donc lieu d'adopter cette délibération qui précise que le taux de cette dotation sera de 15 % représentant pour cette année 2021 356 euros à inscrire sur le compte 6817 ; cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le budget 2022 en section de fonctionnement et d'investissements. A la lecture de ces documents Madame BOONE interpelle Monsieur le Maire sur les montants inscrits dans la colonne « pour mémoire budget précédent ». En effet, il s'aperçoit que les chiffres de cette colonne sont erronés mais rappelle que lors de la précédente séance le compte de gestion avec les bons chiffres a été fourni à l'ensemble des élus.

Comme évoqué lors de la précédente réunion seul quelques menus investissements sont inscrits au budget à savoir :

- 3 cabines de douche et une chaudière pour les logements communaux
- 1 défibrillateur

Monsieur le Maire passe au vote du budget 2022 qui est adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### AIRE DE JEUX

Monsieur FERNANDES signale qu'une plate forme est à changer sur le toboggan. Monsieur le Maire fera intervenir les agents territoriaux pour la réparer.

### EOLIEN

Madame BOONE demande plus de communication sur le projet à savoir faire le point à chaque conseil municipal , ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il ne peut donner des informations qu'il n'a pas à ce jour.

### FIBRE OPTIQUE

Madame BOONE relate que des commerciaux visitent les administrés pour leur proposer leur service. Monsieur le Maire rétorque qu'à ce jour aucuns travaux ne sont engagés et que seul l'adressage va être réalisé par Monsieur BEAUGER dans les mois qui viennent. En tout état de cause il ne faut pas répondre à ce genre de démarchage.

### CADRE DE VIE

Madame HAREN signale que des habitants du village ont déménagé laissant leurs immondices devant chez eux. Monsieur le Maire rétorque que ce n'est pas à lui de ramasser ces dépôts mais qu'il fera le nécessaire pour que les propriétaires fassent le nettoyage devant chez eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.